



## BILAN DE L'ANIMATION DES SITES NATURA 2000 DU PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN

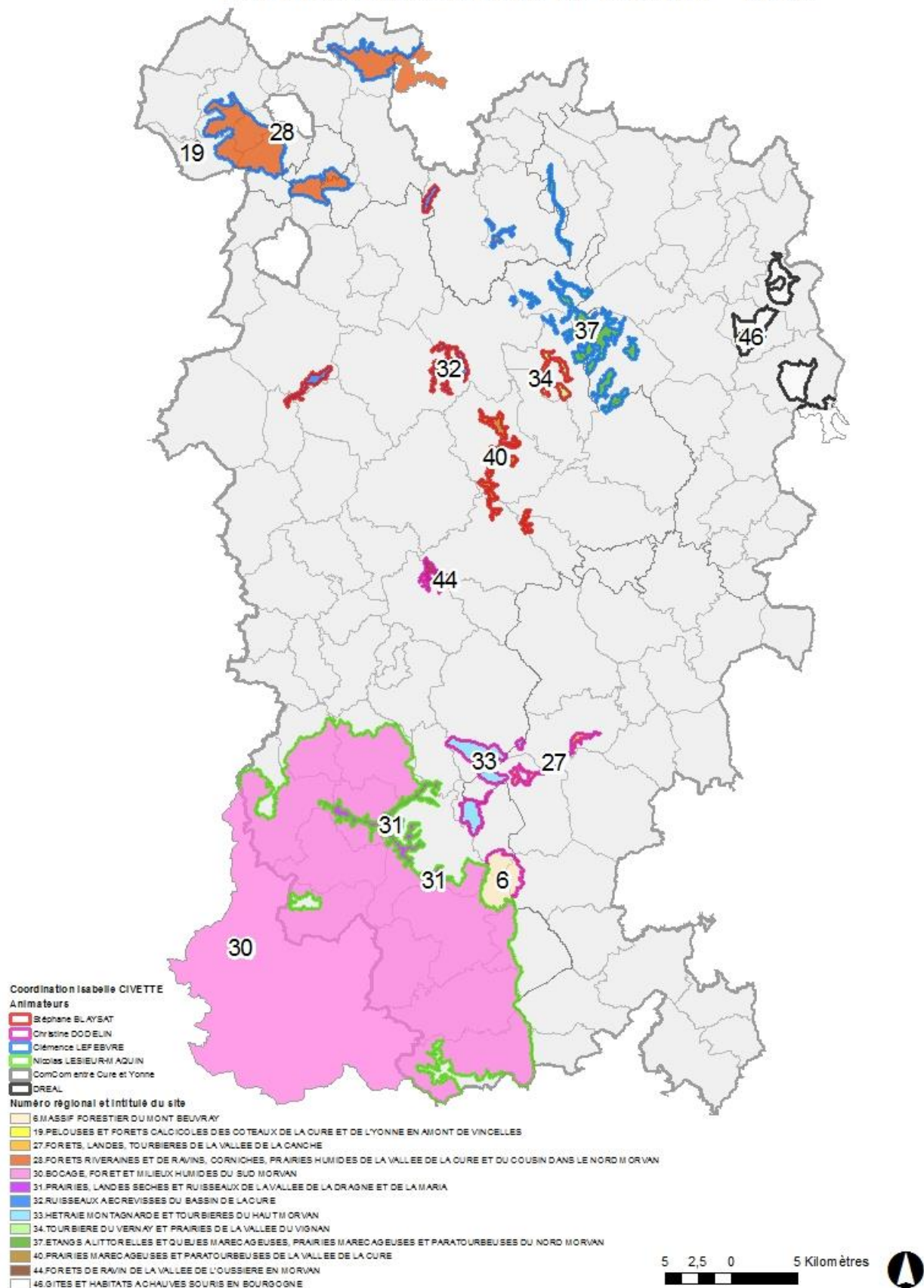
2013-2015



Animation co-financée par :



# Les sites Natura 2000 du Morvan - 2015



## **Sommaire**

<b>1/Contrats Natura 2000 réalisés</b>	<b>3</b>
<b>2/Contrats Natura 2000 en cours de montage</b>	<b>5</b>
<b>3/Animation des Mesures Agri-environnementales</b>	<b>6</b>
<b>4/Charte Natura 2000</b>	<b>10</b>
<b>5/Animation foncière</b>	<b>10</b>
<b>6/Suivis scientifiques et techniques</b>	<b>11</b>
<b>7/ Information, communication, sensibilisation</b>	<b>13</b>
<b>8/Participation à la vie du réseau Natura 2000 au delà des sites</b>	<b>14</b>
<b>9/Veille à la cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions</b>	<b>15</b>
<b>10/Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers</b>	<b>16</b>
<b>11/Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance des sites</b>	<b>16</b>

Depuis 2002, le Parc naturel régional du Morvan est opérateur pour l'animation des onze sites Natura 2000 de son territoire (depuis 2013, pour le dernier).

Les 10 sites Natura 2000, concernés par ce bilan sont :

- Massif forestier du Mont Beuvray (n°6)
- Vallée de la Canche (n°27)
- Vallées de la Cure et du Cousin dans le Nord Morvan (n°28)
- Vallée de la Dragne (n°31)
- Bassin de l'Yonne amont (n°32)
- Hêtraie montagnarde et tourbière du Haut Morvan (n°33)
- Vallée du Vignan (n°34)
- Haute vallée du Cousin (n°37)
- Prairies marécageuses et paratourbeuses de la vallée de la Cure (n°40)
- Vallée de l'Oussière (n°44)

Entre 2013 et 2015, ce sont 5 ETP (équivalent temps plein) qui mettent en œuvre ce programme qui traite de nombreux thèmes (forêts, prairies, étangs, cours d'eau, tourbières, pelouses à orchidées, ...).

Durant cette période, l'animation des différents sites a été menée par :

- Stéphane BLAYSAT pour les sites 32, 34 et 40 ainsi que l'organisation du Club Opérateur. Depuis le 1/09/2015, passage à mi-temps et arrêt de ces missions au 31/12/2015.
- Isabelle CIVETTE, pour la coordination, la gestion administrative et financière (en 0.25 ETP), également référente sur le thème des tourbières et les MAEC.
- Christine DODELIN pour les sites forestiers 6, 27, 33, 44 (0.75 ETP)
- Clémence LEFEBVRE pour les sites 28 et 37, ainsi que pour la communication Natura 2000 (1 ETP)
- Laurent COURNAULT puis Nicolas LESIEUR-MACQUIN pour les sites 30 et 31
- Alain POMPOM, ponctuellement sur des aspects techniques.

Les missions principales des chargés de mission :

- La mise en œuvre de la politique contractuelle (contrat Natura 2000, contrat Forêt, MAE), mais également les autres outils disponibles selon le thème abordé
- L'intégration de Natura 2000 dans les politiques publiques et les nouveaux projets
- Des actions de communication (animations nature, exposition itinérante, site internet, ...)
- Les actions annexes contribuant aux objectifs de préservation
- L'amélioration des connaissances et les suivis des sites Natura 2000

## 1/contrats Natura 2000 réalisés

Type de contrat	Site	Bénéficiaire	Montant total (€)	Date signature	Actions prévues	Habitat / Espèce concernées	Surface	Avancement
Contrats ni-ni	33	Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne	16232,23	2009	Débroussaillage manuel	6410/7120	1,5 ha	Terminé en 2014
Contrats forestiers	33	GF de Belle Perche	29985,48	2011	Restaurer une forêt riveraine feuillue	H*91E0	2,77 ha	Terminé en 2013
	33	GF de Belle Perche	56056,00	2012	Dispositif favorisant le bois sénescents travaux pour favoriser la régénération naturelle	H9120 H9130	31ha	Terminé en 2014
	37	Commune de Champeau-en-Morvan	2941,12	2012	Réhabilitation d'une ripisylve	H91E0	1,88 ha	Terminé en 2014
	6	EPCC Bibracte	46625,44	2013	Dispositif favorisant le bois sénescents, travaux pour favoriser la régénération naturelle, débardage alternatif sur sol fragile	1308, 1323, 9120, 91E0	Ilots : 3.23 ha Arbres disséminés : 52 Régénération : 27 ha Débardage alternatif : 1 ha	Terminé en 2014
	28	Commune d'Avallon-ONF		2015	Mise en place d'un réseau d'arbres et d'îlots de sénescence	H9130	Ilots : 2,67 ha Arbres disséminés : 69	En cours d'instruction
	27	ONF pour la commune de Roussillon-en-Morvan		2015	Débardage alternatif pour la restauration d'une forêt de ravin enrésinée	H*9180	4 ha	En cours d'instruction



Ilot de sénescence à Avallon (site 28)

Restauration de ripisylve  
feuillue à Champeau en Morvan  
(site 37)



## 2/contrats Natura 2000 en cours de montage

Site	Bénéficiaire	Actions prévues	Habitat / Espèce concernées	Surface	Avancement
28	Commune de Pierre-Perthuis	Restauration de pelouses sèches en voie d'enfrichement	H6210/8210/8230	>5 ha	En cours de discussion avec la commune
28	Commune de Saint-Père	Restauration de pelouses sèches en voie d'enfrichement	H6210/8210/8230	3.4 ha	En cours de discussion avec la commune
44	Groupement Forestier	Débardage alternatif pour élimination de résineux en zone humide et restauration d'une forêt riveraine feuillue	H91E0, 1092	3 ha	Etude d'opportunité en cours
37	Propriétaire privé	Pose d'un moine et coupe d'arbres en bordure d'étang	3110	7,8 ha	En cours de discussion avec le propriétaire
6	EPCC Bibracte	Régénération naturelle d'un peuplement de hêtres et dispositif favorisant le bois sénescant	1308, 1323, 9120, 91E0	20 ha	En cours de montage

### ✓ Prises de contacts avec des partenaires potentiels

De nombreux contacts avec des propriétaires forestiers ou groupements forestiers sont pris régulièrement pour des conseils ou informations sur le programme Natura 2000 et ce qui en résulte. Tous ces échanges n'aboutissent pas à des contrats ou même à des actions particulières, mais une sensibilisation est réalisée. Les contrats sont des outils complexes sur le plan administratif et certains forestiers s'engagent dans une gestion permettant la prise en compte très satisfaisante des espèces et habitats « Natura 2000 », sans contractualiser pour autant.

## 3/Animation des Mesures Agri-environnementales

Depuis 1995, le Parc est opérateur pour des projets agro-environnementaux sur son territoire en partenariat avec les Chambres d'Agriculture. Chaque année le Parc dépose un dossier auprès de la CRAE pour l'engagement de nouvelles parcelles et le renouvellement des dossiers. La majorité des exploitations se sont engagées dans les MAET entre 2007 et 2012.

En 2013, seuls quelques nouveaux agriculteurs (en liste d'attente depuis 2012) ont pu être engagés, puisque ces engagements n'ont porté que sur un an, compte tenu de l'arrivée de la nouvelle programmation PAC 2014/2020, l'année suivante. Les agriculteurs, engagés depuis 2008 dont les contrats de 5 ans arrivaient à échéance, ont également été renouvelés pour un an seulement.

En parallèle, l'équipe s'est mobilisée pour proposer de nouveaux engagements au niveau national sur le bocage et sur les traitements antiparasitaires. Le Parc a ainsi animé des groupes de travail et participé à des séminaires de travail avec la Fédération des PNR et le Ministère de l'Agriculture.

Avec le retard pris par l'Union Européenne et le ministère en charge de l'agriculture pour la mise en place de la nouvelle PAC 2014/2020, seuls les renouvellements de contrats arrivant à échéance en 2014, ont été reconduits pour un an. Aucun nouveau contrat n'a pu être engagé, en 2014.

Un travail d'évaluation socio-économique des Maet a été réalisé par le biais d'un stage de master 1 de quatre mois, par Romain DUBOSCOQ, au cours de l'année 2014. L'étude concernait un échantillon sur tout le Parc incluant Natura 2000, soit 42 enquêtes dont 18 en site Natura 2000. Les MAE font parti du paysage agricole morvandiaux et permettent de sensibiliser les agriculteurs. Au-delà de l'effet pédagogique des MAE, cet outil constitue une aide économique déterminante pour une majorité d'exploitations voire qui peut conduire à une dépendance accrue aux aides.

Depuis fin 2014, dans le cadre de la nouvelle PAC, un PAEC a été rédigé en concertation avec les chambres d'agriculture pour préparer la campagne MAE 2015, selon de nouveaux critères et de nouvelles MAE. Pour faire face aux nombreuses demandes des agriculteurs déjà engagés dans l'ancien dispositif et les nouveaux demandeurs, 24 formations dans les 4 départements ont eu lieu pour présenter les nouvelles mesures et 4 demi-journées ont été organisées pour aider les agriculteurs à la reconnaissance des plantes, sur le terrain, les 18 et 19 mai 2015. Trois réunions d'information ont été organisées avec les chambres d'agriculture (le 27/03/2015 en Saône et Loire et 2 le 27/04/2015, à Luzy et Château-Chinon, dans la Nièvre).



Les formations mises en place, dans le cadre du fonds de formation agricole VIVEA ont permis un accompagnement en petit collectif (15 personnes) avec deux chargés de mission du Parc et un conseiller de la chambre d'agriculture. Le matin a été consacré à l'explication du dispositif et du cahier des charges des mesures. L'après midi, chaque exploitant a pu simuler son engagement et affiner le choix des mesures en fonction de son mode d'exploitation, afin de d'être autonome pour réaliser sa déclaration PAC.



360 agriculteurs ont pu bénéficier des formations VIVEA, dont de nombreux exploitants avec des parcelles incluses dans des périmètres Natura 2000. Cette animation a pris une grande partie du temps de l'équipe en 2015 (7,5 mois au total pour l'équipe).

Spécifiquement pour les mesures « Maintien d'ouverture » ou « Ouverture de friches », comme l'imposait le cahier des charges, une expertise de terrain a été réalisée pour 43 ha (25 parcelles).

Le Parc n'a pas encore reçu de bilan des engagements en MAEt pour 2015 de la part des DDT à cette date, ce qui ne permet pas, ni de connaître le nombre exact d'agriculteurs des sites de Natura 2000, ni d'analyser le choix des contrats dans les sites, au regard des enjeux Natura 2000.

Une MAE longue durée (20 ans) intitulée "jachère écologique" s'est arrêtée en 2015. Elle comprenait la coupe de saules et de bouleaux sur le bas marais et en bordure du Vignan, sur la tourbière du Vernay. Ces travaux nécessaires à l'entretien de cette zone tourbeuse devraient être intégrés au plan de gestion de la nouvelle Réserve naturelle régionale des tourbières du Morvan.



Récapitulatif des mesures proposées dans la cadre de la nouvelle programmation PAC

Objectifs de la mesure	Conditions d'éligibilité	Engagements	Rémunération
<b>Mesure Système Herbager et Pastoral (SHP)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- préserver les prairies permanente à flore diversifiée ;</li> <li>- limiter le risque d'intensification ou de déprise ;</li> <li>- participer au maintien des exploitations agricoles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- avoir 70% de spécialisation herbagère sur l'exploitation (PT et PP) ;</li> <li>- avoir 30% de surfaces cibles (PP et PT de +5 ans et liste de plantes).</li> </ul>	<p><b>A l'exploitation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conserver 70% de spécialisation herbagère ;</li> <li>- maximum de 1,4 UGB/ha.</li> </ul> <hr/> <p><b>Sur les prairies permanentes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maintien de l'ensemble des surfaces en PP ;</li> <li>- maintien des SIE ;</li> <li>- pas d'utilisation de produits phytosanitaires.</li> </ul> <hr/> <p><b>Sur les Surface Cible :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- doit être une PP ;</li> <li>- présence de 4 plantes dans une liste de 20 ;</li> <li>- enregistrement des interventions.</li> </ul>	<p>80 €/ha/an sur toutes les prairies permanentes engagées</p>
<b>Mesure Zéro intrants</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- préserver la biodiversité des PP ;</li> <li>- limiter le risque d'intensification ;</li> <li>- participer au maintien des exploitations et des pratiques</li> <li>protéger les sols et la ressource en eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- prairies à enjeux (sèches, moyennement humides, humides, etc.) ;</li> <li>- pas d'expertise du Parc ;</li> <li>- mesure non cumulable avec les SC de la mesure SHP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- absence totale de fertilisation (N, P et K) minérale ou organique (lisier, fumier ou compost) ;</li> <li>- pas d'utilisation de produits phytosanitaires ;</li> <li>- interdiction d'apports magnésiens ou de chaux ;</li> <li>- maintien des PP (pas de retournement) ;</li> <li>- enregistrement des interventions ;</li> <li>- maximum de 1,4 UGB/ha.</li> </ul>	<p>73 €/ha/an</p>

<b>Mesure Ripisylv</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- maintenir et entretenir les ripisylv ;</li> <li>- avoir un entretien compatible avec la biodiversité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rideau d'arbres en berge de cours d'eau ;</li> <li>- hauteur &gt; 1,5 m ;</li> <li>- espacement tronc à tronc &lt; 15 m entre deux groupes d'arbres en contact par les branches ;</li> </ul>	<p><b>Côté cours d'eau :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- coupe des branches et/ou arbres morts susceptibles de créer des embâcles ;</li> <li>- interdiction de travaux depuis le lit du cours d'eau ; interdiction de dessouchage et de gyrobroyage des berges.</li> </ul>	0,85 €/m de berge/an	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- au moins 80% d'essences feuillues locales.</li> </ul>	<p><b>Côté parcelle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- élagage ou coupe sélective ou dégagement mécanique des jeunes arbres au moins 1 fois dans les 3 premières années ;</li> <li>- obligation d'utiliser du matériel n'éclatant pas les branches (tronçonneuse, lamier, etc.).</li> </ul>		
		<p><b>Engagements généraux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- enregistrement des interventions ;</li> <li>- pas d'utilisation de produits phytosanitaires ;</li> <li>- respect des périodes autorisées.</li> </ul>		
<b>Mesures Friches</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- ouvrir les parcelles fortement embroussaillées ;</li> <li>- favoriser les milieux ouverts et donc leur biodiversité ;</li> <li>- aider les agriculteurs à la réalisation des travaux nécessaires.</li> </ul>	<p><b>Ouverture :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- &gt; 30% d'embroussaillage ;</li> <li>- expertise obligatoire du Parc ;</li> <li>- engagement à la parcelle (déclarée en SAU).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- respect du programme de travaux ;</li> <li>- déclaration en prairie permanente à compter de la deuxième année d'engagement ;</li> <li>- réalisation des travaux durant la période autorisée ;</li> <li>- tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques ;</li> <li>- pas d'utilisation de produits phytosanitaires.</li> </ul>	<p>246 €/ha/an en cas de contraintes physiques pour la réalisation des travaux</p> <p>209 €/ha/an sans contraintes</p>	
	<p><b>Maintien de l'ouverture :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- parcelles en dynamique de fermeture ;</li> <li>- engagement à la parcelle (déclarée en SAU).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- respect du programme de travaux ;</li> <li>- réalisation des travaux durant la période autorisée ;</li> <li>- tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques ;</li> <li>- pas d'utilisation de produits phytosanitaires, pas de retournement et pas de fertilisation.</li> </ul>	95 €/ha/an	

## 4/ Charte Natura 2000

Un premier travail de bibliographie et de présentation de l'outil « charte Natura 2000 » a débuté en 2013.

Bien que des réunions de concertation avec les différents acteurs des sites Natura 2000 et/ou leurs représentants (c'est-à-dire l'ensemble des membres du COPIL : élus, représentants de l'Etat, syndicats (agricoles, forestiers, des propriétaires, ...) association et fédérations (pêche, chasse, associations affiliées, association de protection de la nature), aient eu lieu en 2014 (20/05, sur le thème de l'agriculture, le 22/05 sur la forêt et le 23/05 sur les activités de loisirs). Ce dispositif a été difficile à mettre en place auprès des partenaires, compte tenu qu'une partie des ressources financières des communes pourrait s'en trouver diminuée. En effet, la compensation de l'exonération fiscale accordée à la signature de la charte par le propriétaire, n'est pas entièrement reversée aux communes, par l'état. Ces réunions à thèmes (agriculture, forêt et loisirs) ont eu pour but de définir ensemble les items à retenir dans la charte Natura 2000 commune à l'ensemble des sites du Morvan. Ces réunions ont largement mobilisé les élus et les représentants des structures socioprofessionnelles. Cependant, des divergences sont apparues lors des discussions sur certains items, notamment sur les enjeux "forêt", et aucun consensus n'a encore été trouvé pour l'aboutissement de la charte.

La prochaine étape, prévue en début d'année 2016, reprendra le travail engagé pour faire aboutir une charte validée par l'ensemble des membres du COPIL. Toutefois l'évolution au cours de l'été 2015, des modalités de d'exonération de la TFNB (taxe sur le foncier non bâti), remet en question la pertinence de l'outil.

## 5/Animation foncière

Des achats de parcelles sur le site de Montour (n°32) dans le cadre du projet de restauration de friches paratourbeuses mené par le Parc depuis 1998 et qui coïncide avec les objectifs du DOCOB du site ont été réalisés sur des crédits de l'Agence de l'Eau de Seine-Normandie (Natura 2000 ne finance pas les acquisitions).

Le Parc a également collaboré avec le Conseil Départemental de Saône-et-Loire pour sa recherche de foncier dans le cadre de la politique ENS 71.

Dans le cadre du projet de Réserve Naturelle Régionale des tourbières du Morvan (RNR), les propriétaires de nombreuses parcelles situées dans les sites 27, 32, 33, 34 et 40, ont été contactés afin de leur proposer l'intégration de leur foncier au Projet de Réserve, répondant ainsi à des objectifs du DOCOB. La RNR des tourbières du Morvan a été classé le 13/11/2015 par le Conseil régional de Bourgogne sur la base des avis positifs des propriétaires. Bien que ce projet soit totalement indépendant de Natura 2000, il concourt à ses objectifs. Ce sont plusieurs dizaines d'hectares de tourbières, étangs, et queues d'étangs tourbeux, prairies et bois tourbeux des sites Natura 2000 qui ont peu être classés et sont donc protégés réglementairement pour 10 ans et qui vont bénéficier d'un plan de gestion multi-sites et d'actions de gestion conservatoire, y compris agricole. A noter que la RNR ne remet pas en cause la chasse et la pêche sur les sites.

Les tourbières classées constituent des noyaux de biodiversité identifiés dans les DOCOB. La RNR bénéficiera de financements PNRM, AESN, et du Conseil régional de Bourgogne, mais pourra aussi mobiliser des contrats Natura 2000, s'ils sont adaptés.

## **6/Suivis scientifiques et techniques**

Le Parc n'anime pas de suivi scientifique général sur les sites Natura 2000 mais mène des opérations ciblées sur certaines parcelles en site Natura 2000 ou inclus autant que possible dans les sites Natura 2000 dans les suivis globaux réalisés sur son territoire.

### **Habitats**

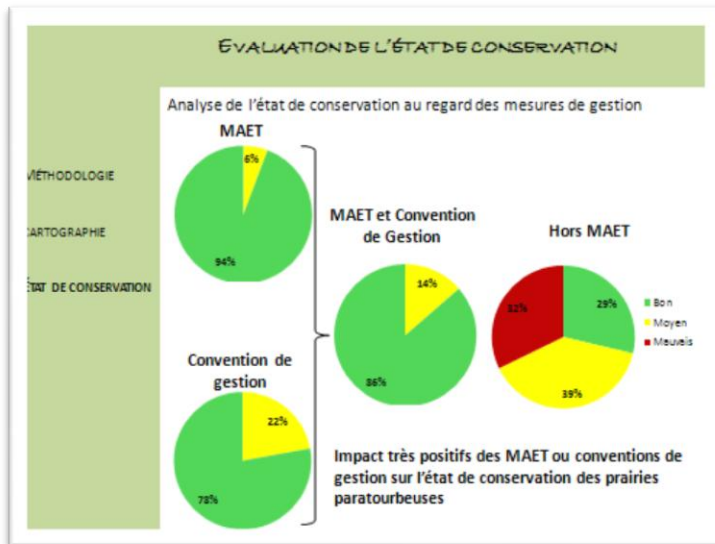
Sur le site de Montour et Vaucorniau, le Parc mène un important travail d'expérimentation pour la remise en état de friches paratourbeuses depuis 2002. Dans ce cadre des suivis sont réalisés chaque année, ils contribuent à l'amélioration des connaissances sur la restauration des friches en prairies d'intérêt communautaire.

Sur la tourbière du Port des Lambert, suite au premier contrat Natura 2000 un suivi de placettes d'étrépage avait été initié. Il se poursuit chaque année dans le cadre d'un partenariat entre le Parc du Morvan et la délégation Bourgogne du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien.

En 2012, le Parc a réalisé la carte des forêts anciennes du Morvan (déjà présentes au milieu du XIXe siècle) à partir de la digitalisation des parcelles forestières cartographiées sur le Cartes d'Etat Major.

En 2013 et 2014, le Parc a coordonné un programme de diagnostic de la biodiversité associée aux vieux arbres, arbres de gros diamètre et bois mort du Morvan. Suite aux études naturalistes menées en 2013, qui concernaient des inventaires naturalistes sur les oiseaux, chiroptères, coléoptères, champignons, lichens et bryophytes, un travail de concertation avec les représentants de la filière bois/forêt a permis de définir les enjeux écologiques prioritaires et les actions à développer pour prendre en compte ces enjeux dans un contexte de production forestière. Les sites 28, 6, 27 et 33 ont hébergé des parcelles d'étude et les outils à développer concernent notamment la mise en place d'une trame de "vieux bois", en partie grâce au déploiement structuré des contrats Natura 2000 favorisant le bois sénescant.

L'évaluation du document d'objectif (qui datait de 2001) et l'évaluation de l'état de conservation des habitats du site 40 s'est déroulé entre 2014 et 2015. Cette étude a eu lieu en deux temps : un premier travail de terrain à mis à jour la cartographie des habitats communautaires (principalement des prairies humides du site) et a permis la comparaison avec l'état initial lors de la création du site Natura 2000, et second travail de rédaction, dont le but était une nouvelle hiérarchisation des enjeux sur ce site. Les résultats de cette étude ont été présentés en comité de pilotage du site. Il a été mis en avant les effets bénéfiques pour la conservation des habitats des actions menées depuis 2001, et tout particulièrement des MAEt. Ils ont aussi permis de revoir la cartographie des habitats et de proposer un nouveau périmètre du site plus en cohérence avec les enjeux zones humides qui sont les siens.



L'étude sur les prairies paratourbeuses du site 40 a mis en évidence la présence d'habitats en mauvais état de conservation uniquement sur les parcelles qui n'ont pas de mesures de gestion liés à Natura 2000 ou aux MAET.

## Espèces

Suivis sur les populations d'écrevisses à pied blanc sur le site 44. En 2013, les ruisseaux de Faubouloin 1 et Faubouloin 2 ont été suivi au mois de septembre. Sur ces deux ruisseaux, les résultats montrent une progression vers l'amont de l'Ecrevisse signal, *Pascifastacus laniusculus*, espèce invasive, bien que l'Ecrevisses Pieds blancs soit toujours présente mais de plus en plus cantonnée à la tête de bassin.



Sur la même thématique Ecrevisse à pieds blancs, des suivis ont été mis en œuvre sur le site 32 dans le cadre de la réalisation de la route forestière qui franchit le ruisseau de l'étang neuf.

En 2015, Céline JEAN a réalisé son stage de BTS sur la cartographie de la renouée du Japon, sur une partie du site 28, afin de proposer un plan d'action pour neutraliser cette espèce exotique envahissante, très préjudiciable au cours d'eau et à la biodiversité en général.

Dans le cadre du Plan national d'action sur la loutre, certains cours d'eau situés en site Natura 2000 (site 37, 40, 44, 32 ...) ont été prospectés dans le cadre de d'étude coordonnée par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA), pour déterminer la présence éventuelle du mustélidé. Selon les secteurs, les prospections ont été positives (Oussière, Caillot, Cure), ce qui a amené à proposer l'étang Taureau (site 34), propriété du Parc comme "Havre de paix" pour la loutre.

Sur la commune de Pierre-Perthuis, une prospection des bâtiments publics a permis d'améliorer les connaissances des gîtes d'été du petit Rhinolophe. Un suivi annuel permettra d'appréhender leur utilisation par les colonies, par rapport aux grottes des falaises en bordure de la Cure.

Dans le cadre de SOS Chauve-souris, de la SHNA, il a été réalisé l'aménagement d'un bâtiment pour améliorer la cohabitation entre les propriétaires et les chauves-souris (installation de bâches pour le guano, fermeture d'accès).

Le chantier de restauration d'un vieux pont sur Pierre-Perthuis a permis de pour conserver des cavités existantes en faveur des Chauves-souris.

## Cours d'eau

Des suivis sont réalisés dans le cadre de l'Observatoire Suivis Qualité des Eaux du Morvan. Un point sur la Cure en aval de la tourbière de Champgazon, commune de Montsauche-les-Settons (site 40) permet de suivre l'impact de l'ancienne décharge d'ordures ménagères, depuis 2013.

Deux points de suivis sur la commune d'Avallon, sur des affluents du Cousin, vraisemblablement en mauvais état, ont été analysés en 2014. Ce qui devrait permettre d'envisager des travaux pour améliorer l'état de ces cours d'eau impactés.

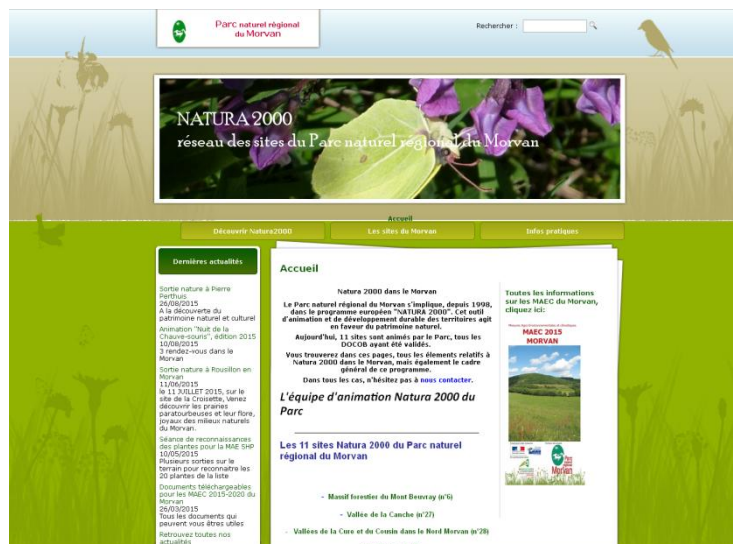
Toujours dans ce cadre, trois autres points sont concernés sur les communes de Lormes, Montsauche-les-Settons et Saint-André-en-Morvan. Les résultats seront communiqués début 2016.

Une cartographie des embâcles sur un tronçon de la cure entre le lac des Settons et la commune de Montsauche a été réalisée en 2015 dans le but de proposer des solutions aux inondations des prairies en Natura 2000 lors des gros lâchers d'eau du lac des Settons.

## 7/ Information, communication, sensibilisation

### ✓ Outil de communication

- Mise à jour et toilettage du site internet. Les chiffres à retenir sont : plus de 2663 visites en 2015 contre une moyenne de 1850 visites pour les deux années précédentes. Cette différence s'explique par la diffusion des informations concernant les MAEC, sur le site. De nombreux téléchargements concernaient l'herbier notamment. D'une manière globale, 80 % des visites sont de nouveaux visiteurs. 15 à 30 % sont des visiteurs bourguignons. Les pages les plus visitées sont soit liées au territoire du Morvan, soit à des sites en particulier et surtout pour du téléchargement de documents. Par exemple, le dépôt des documents de travail sur la charte Natura 2000 et la consultation des docobs sont des téléchargements courants (plus de 1000 en 3 ans).



- Bilan des sorties de l'exposition « Morvan, terre de Nature » en 3 ans: 32 sorties de l'exposition soit une immobilisation de plus de 13 mois pour les 3 jeux. Cette exposition, consacré au patrimoine naturel du Morvan (panneaux sur le thème des milieux naturels du Morvan, des espèces qui y vivent, des actions du Parc et des enjeux liés à cette biodiversité), est régulièrement réservée lors de manifestations ou d'expositions locales, par les communes ou communautés de communes, les offices de tourisme, les lycées agricoles et sur diverses manifestations ou expositions programmées, ou de portée nationale (Journée du patrimoine, assise nationale de la biodiversité...). Les 3 jeux sont réservés tous les étés, chaque année.

- Médias : Reportage de France 3 sur les prairies de Montour en 2013. Plusieurs articles de journaux liés à des chantiers, des animations ou des sorties scolaires sont également parus au cours des 3 ans.

#### ✓ Animations grand public, manifestations

L'équipe anime des sorties grand public pour faire connaître le patrimoine naturel et les enjeux liés. Différents sites sont concernés, avec plus d'une centaine de participants, cumulés :

- A Montour (2013, 2014 et 2015) en plus des sorties régulières faites avec différents niveaux des lycées agricoles locaux ou non
- A l'étang Taureau (2013, 2014, 2015), notamment lors de la fête de l'automne et des associations
- A Pierre Perthuis (2015), sur le thème « regard croisé sur le patrimoine culturel et naturel »
- Bibracte (fête de la nature 2015), pour une ballade de découverte.
- A Saint-Agnan (2014), sur le thème « la tourbière des Grands Prés »

L'équipe organise également des animations dans le cadre de manifestations nationales, en collaboration avec la SHNA, deux thèmes en particulier :

- la nuit de la Chauve-souris en 2014 et 2015, à Pierre Perthuis (2014), Avallon (2015), Alligny en Morvan (2015), Saint Honoré les bains (2015). Plus de 100 participants ont assisté à ces 4 soirées.
- La nuit de la Chouette de 2013 et 2015 (manifestation biennale), sur Champeau en Morvan (2013), Fontenay-près-Vézelay (2015), Montsauche les Settons (2015), Saint-Andeux (2015), près de 100 personnes ont participé à ces soirées de découverte des rapaces nocturnes. Ces animations se sont déroulées en 2 temps, avec une présentation en salle suivie d'une sortie nocturne pour reconnaître les espèces présentes à proximité.
- Animations pour les lycéens sur le Mont Beuvray (6) sur la gestion forestière et l'environnement.

L'équipe est également présente lors de manifestations diverses pour communiquer sur Natura 2000 et sur les actions en faveur de la biodiversité (états généraux des chemins de randonnées, fête de l'automne, expositions sur le Cousin, ...).

## 8/Participation à la vie du réseau Natura 2000 au delà des sites

L'équipe s'est mobilisée activement avec la Fédération des Parcs Naturels Régionaux pour participer et animer des ateliers dans le cadre des séminaires biodiversité des Parcs (2013, 2015) et MAET (2013, 2014, 2015). Construction et proposition de deux nouvelles MAE au catalogue national : gestion du risque parasitaire et bocage, même si ces MAE n'ont pas encore abouti.

L'équipe participe au COPIL du Programme Régional d'Actions Chiroptères et aux COPIL du site n° 46 « gîtes et habitats à chauve-souris de Bourgogne » et du site n°19 « Pelouses et forêts calcicoles des côteaux de la Cure et de l'Yonne », ainsi qu'aux réseaux « Bocage de Bourgogne » et « Mares de Bourgogne » pour mener des actions en faveur du patrimoine bocager.



Le "Club opérateurs Natura 2000 de Bourgogne" s'est réuni chaque année dans le Morvan. Il s'agit d'une rencontre technique sur deux jours avec tous les animateurs Natura 2000 de Bourgogne et des services de l'Etat concernés (DDT, DREAL, DRAAF, ASP). L'équipe est organisatrice de ces rencontres régionales. Des sorties de terrain sont également organisés sur des cas concrets.

Une formation, avec un vétérinaire du GIE Zone Verte (groupement d'intérêt économique) sur la gestion du risque parasitaire des troupeaux agricoles a été organisée pour les animateurs Natura 2000 de Bourgogne, le 5/11/2015, avec 15 participants.

## **9/Veille à la cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions**

La veille sur la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets fait partie de l'animation natura 2000. L'équipe suit les projets de PLU / PLUI de plusieurs communes : Champeau-en-Morvan, Saint-Germain-de-Modéon, Saint-Andeux, Avallon, Brassy, EPCI des Settons...

Le Parc accompagne également les évaluations d'incidences pour de nombreux dossiers :

- manifestation sportive de VTT sur le site 37 (2013/2014) ; sur la commune de St Andeux, suite à la demande de compléments d'information de la part de la DDT Côte d'Or, sites 28 et 37 (même demande qu'en 2013) ;
- Demande de renouvellement d'homologation pour un circuit moto-cross sur la commune de Brassy, site 32.
- Régularisation de la décharge de matériaux inertes sur la commune de Fontenay près de Vézelay (site 28) ;
- Travaux de réhabilitation de bâti, de pont ou de passage communal (Chastellux sur Cure, Champeau en Morvan);
- Agricoles : Arrachages de haie, retournement de prairies (site 28), demande d'autorisation épandage (site 32) ;
- Travaux en cours d'eau : effacement du barrage de la Pompie (site 31), Création d'une rivière de contournement (site 37)
- Travaux de réalisation d'une route forestière et d'une place de dépôt (site 28)
- Travaux de réalisation d'une route forestière, d'un franchissement de cours d'eau et d'une place de dépôt, site 32.
- Des avis pour des défrichements ont été réalisés sur les sites 32 et 34.
- Travaux forestiers sur le site 33

Les aménagements forestiers font également partie des démarches d'animation. Depuis 2013, 3 aménagements forestiers ont été accompagnés (Avallon, Saint-André-en-Morvan, Saint-Léger-Vauban)

L'équipe participe à la réflexion sur la gouvernance et l'animation du Grand Site de Bibracte (site 6) et des actions à mettre en œuvre sur des sujets liées à l'ouverture du paysage, au maintien des activités agricoles, à la fréquentation touristique et à l'exploitation forestière.

Un accompagnement des communes souhaitant prendre en compte la biodiversité liée à Natura 2000 dans le cadre de travaux de réfection ou d'entretien est réalisé (Onlay et Pierre-Perthuis pour des ponts, Avallon pour des bâtiments accueillant des chauves-souris, pavillon bleu pour le lac des Settons).

Démarches auprès du Conseil départementale 71 pour l'évacuation d'un tas de gravats très volumineux en bord de voirie risquant de se déverser sur les habitats prioritaires de forêts de ravin (site 27).

Démarches auprès de la DDT58 pour les suites à donner au non respect d'un arrêté d'autorisation de coupe (replantation de résineux en bord de cours d'eau) en site 44 et visite de terrain avec les propriétaires.

## **10/Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers**

En parallèle de Natura 2000, d'autres programmes sont animés par le Parc, dont les objectifs concourent à ceux des DOCOB, tels que le programme LIFE + "Continuité écologique" ou les contrats de rivières (contrat global Cure-Yonne et contrat territorial sud Morvan). Cela concerne principalement des travaux en cours d'eau (amélioration de la continuité écologique, poses de buses ou de passages à gué adaptés, pose de clôture, .....). Les animateurs Natura 2000 organisent la concertation pour la prise en compte de tous les enjeux et apportent une aide à la rédaction des évaluations des incidences. Ils participent aux réunions concernant ces projets (lancement des études et de leur restitution, réunion sur le terrain avec les élus, propriétaires, exploitants agricoles, ...) et travaillent sur le terrain avec les chargés de missions de ces programmes.

Les actions de la "Cellule Zones humides" sur les sites 34, 32 et 40 se poursuivent avec des travaux de restauration de friches paratourbeuses (pâturage avec les highland cattle, fauche, débroussaillage, aménagement de passages sur cours d'eau, ...).

## **11/Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance des sites**

### **✓ Organisation de réunions d'un comité de pilotage commun à tous les sites**

L'équipe organise les comités de pilotage (préparation, courriers, présentation, compte rendus, ...) mais également pour des réunions de groupes de travail sur différents thèmes (réunions de préparation, charte Natura 2000, suivi d'évaluation du DOCOB du site 40, groupe de travail « terrasses » sur la commune d'Avallon, ...).

En parallèle, l'équipe participe à différentes commissions thématiques dans les communes pour prendre en compte les enjeux Natura 2000 sur différents thèmes tels que la forêt, la gestion des cours d'eau, (site 28, 37, ...).

En lien avec le CNFPT, une demi- journée de formation pour les agents communaux et les élus a été organisé sur le site 28, pour les sensibiliser à la gestion de la renouée du Japon (13 personnes inscrites). Le bilan positif de la formation encourage à étendre ce type de journée.

✓ **Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat**

Le montage des contrats Natura 2000 nécessite par ailleurs des échanges réguliers avec les DDT concernées et ont donné lieu à plusieurs visites de terrain préalables aux projets de contrats Natura 2000 et à la réception de travaux de contrats.

✓ **Gestion administrative et financière**

La gestion administrative et financière est un poste de travail non négligeable chaque année, les différentes demandes étant complexes.

Pour la période de mars 2013 à mai 2015, le Parc a sollicité un financement d'animation de 431 885 € pour 4,83 ETP (stagiaire inclus dans le calcul des ETP).

Par ailleurs, le Parc fait l'objet d'un contrôle sur place de l'ASP sur le financement de l'année 2012 (sans anomalie) et d'un contrôle de l'ASP avant paiement sur le premier acompte de 2013 en DDT. Un contrôle sur place a lieu les 9 et 10 décembre 2015, sur la période 2013/2015.